

15.—Saisons de navigation du chenal maritime du Saint-Laurent, 1955-1964

NOTA.—Les chiffres à partir de 1882 figurent dans les *Annuaire*s précédents, à compter de l'édition de 1934-1935.

Année	Chenal libre entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal	Année	Chenal libre entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal
1955.....	17 avril	5 avril	16 déc.	1960.....	14 avril	21 mars	16 déc.
1956.....	13 " "	2 " "	17 " "	1961.....	11 " "	27 " "	22 " "
1957.....	8 " "	4 " "	18 " "	1962.....	15 " "	12 " "	19 " "
1958.....	6 " "	30 mars	23 " "	1963.....	10 " "	12 " "	24 " "
1959.....	13 " "	1 ^{er} avril	20 " "	1964.....	28 mars	4 janv.	24 " "

¹ «Chenal libre» signifie chenal navigable, bien qu'il puisse y avoir encore de la glace flottante sur le fleuve.

Inspection des navires à vapeur.—Le Service d'inspection des navires à vapeur a été constitué par la loi sur la marine marchande du Canada. Ses fonctions sont les suivantes: approbation (et exécution des règlements y afférents) de l'avant-projet de la coque, des machines et de l'équipement des navires; inspection durant la construction; inspection périodique et délivrance des certificats d'inspection; attribution des lignes de charge; détermination des conditions de transport des marchandises dangereuses; protection des débardeurs contre les accidents; prévention de la pollution des eaux territoriales canadiennes par les hydrocarbures provenant des navires; abatement de la pollution de l'atmosphère par la fumée qui s'échappe des navires; contrôle de la puissance, de l'équipement et de la charge des petits navires, et immatriculation des mécaniciens. Le Bureau d'inspection des navires établit des cours par correspondance destinés aux écoles de la mécanique maritime qui relèvent maintenant du ministère du Travail.

Le président et le Bureau d'inspection des navires à vapeur siègent à Ottawa, mais il existe des bureaux régionaux dans les principaux ports océaniques et intérieurs. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1965, on a fait l'inspection de 1,762 navires d'immatriculation ou de propriété canadienne dont 466 paquebots, et de 42 navires d'immatriculation ou de propriété étrangère.

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI-A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 22 circonscriptions de pilotage, dont 9 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 16) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis.

16.—Service du pilotage, par circonscription, 1963 et 1964

Circonscription	1963		1964	
	Missions de pilotage	Jauge nette	Missions de pilotage	Jauge nette
	nombre		nombre	
Lacs Bras-d'Or (N.-É.).....	292	1,138,026	336	624,472
Sydney (N.-É.).....	1,771	5,989,482	1,716	6,214,466
Halifax (N.-É.).....	3,518	14,689,733	3,760	15,965,172
Saint-Jean (N.-B.).....	1,411	5,955,316	1,417	5,925,320
Québec (P.Q.).....	8,455	35,838,124	8,191	41,726,354
Montréal (P.Q.).....	10,071	41,645,979	10,321	42,735,994
Cornwall (Ont.).....	2,388	7,844,392	2,724	9,924,893
Churchill (Man.).....	135	641,140	118	705,515
Colombie-Britannique.....	8,569	34,657,721	9,058	37,618,095
Total.....	35,610	148,399,913	37,641	161,440,281